

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182225>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pent des matières animales ou végétales en fermentation.

Le balayeur de Lausanne reçoit deux francs vingt centimes par jour.

Les avantages attachés à cet emploi consistent en une gratification qu'il reçoit au nouvel-an des personnes chez lesquelles il va chercher la caisse de balayures pour la vider dans le tombereau, la dignité de quelques cuisinières ne pouvant accepter ce travail.

Une des plus sévères punitions qu'on puisse infliger au balayeur qui a manqué à son devoir est celle qui consiste à le changer de quartier vers la fin de décembre, et de le priver ainsi de ses étrennes. Une pareille punition lui tient tellement au cœur qu'il ne l'oublie pas de toute l'année, pendant laquelle il ne cesse de maugréer contre son chef.

Outre les étrennes dont nous venons de parler, il est une bonne aubaine pour les hommes qui sont chargés de balayer le quartier de la Madelaine. Depuis près de 40 ans, et suivant un usage dont nous n'avons pu connaître l'origine, un propriétaire leur fait distribuer chaque dimanche matin un petit verre de bonne liqueur. Au moment où le domestique apparaît sur le seuil avec sa bouteille, on voit accourir de différents côtés tous les intéressés, alertes et légers comme les habitants d'une basse-cour à la vue du grain qu'on leur jette.

Cette généreuse distribution se faisant toujours à la même heure, si parfois la besogne du quartier paraît vouloir être achevée trop tôt, il est très curieux de voir nos balayeurs traîner lentement leur balai et le passer à deux ou trois reprises au même endroit. C'est à ne pas trouver un brin de poussière après eux !

Malheur au piqueur qui oserait les envoyer dans un autre quartier à ce moment-là ! Il entendrait de singulières bénédictions.

Il faut bien, après tout, que le balayeur ait ses petites joies et ses petites faveurs ; sa tâche est assez ingrate.

Il y en a quelques-uns qui comptent vingt ans de service dans le corps de ballet ; ils ne portent pas de chevrons comme le soldat, mais on les distingue à un manche de balai très soigné, garni à son extrémité d'une virole de métal toujours polie et brillante. Telle est la tradition.

Les porteurs de virole sont heureusement peu nombreux, car ils ont généralement l'humeur noire et chagrine ; ce sont de vieux grognards qui vous font volontiers une éclaboussure contre le pantalon si vous venez à les entraver en passant. Mais chacun ayant quelque chose à balayer devant chez soi, il faut savoir les supporter.

L. M.

Payerne, le 31 janvier 1873.

Monsieur le rédacteur,

En ma qualité d'ancien abonné du *Conteur vaudois*, que je lis toujours avec beaucoup d'intérêt, je prends la liberté de venir solliciter, pour la première

fois, une petite place dans vos colonnes. Je suis un simple tailleur d'habits, et, comme tous les artisans qu'un travail assidu retient dans l'atelier, je réfléchis, je médite et j'observe. Assis sur ma table de travail, j'ai en face de moi une petite volière où logent mes hôtes favoris, dont je veux vous raconter la vie politique, qui, vous serez forcé d'en convenir, ressemble beaucoup à celle des hommes, au point de vue de l'égoïsme.

Les premiers habitants de ma volière furent deux merles. Ils étaient heureux ; toute la journée ils chantaient.

Hélas ! tout a une fin dans ce monde, même le bonheur des oiseaux. Un jour, l'un de mes voisins m'apporta deux geais en bas âge. Ils étaient épais, lourds et disgracieux ; à peine savaient-ils manger seuls.

L'introduction de ces nouveaux venus dans la cage y causa un grand émoi. De part et d'autre, l'entrevue fut froide, les compliments d'usage pleins de réserve. Lorsque je mis le déjeuner dans l'auge, les merles ne permirent aux intrus d'approcher que lorsqu'ils eurent prélevé les morceaux les plus délicats. Les geais se soumièrent sans murmurer. Cependant, leurs forces se développaient chaque jour, et, avec elles, l'assurance et l'audace.

Cette petite république ailée qui, dans le principe, avait été aristocratique, devint peu à peu démocratique ; on vécut dans une union parfaite. Il surgissait bien parfois quelque querelle, mais la brouille durait peu : un coup de bec par-ci, un coup d'aile par-là et tout était arrangé.

Cette bonne entente dura jusqu'au moment où commença le drame de l'amour. Les geais, qui étaient de sexe différent, s'aimèrent ; leur tendresse mutuelle se manifesta par mille signes charmants. Le mâle faisait le beau. La femelle avait des regards pleins de langueur pour son ami. Bientôt ils recherchèrent des brindilles comme pour construire un nid, et je m'empressai de satisfaire à leur désir, en accrochant un petit panier dans la partie supérieure de la cage. Je plaçai en outre, dans le fond de celle-ci, une provision de paille et de duvet.

Aussitôt mes amoureux se mirent à l'œuvre pour construire la petite habitation de leur future famille.

Les merles, eux, ne chantaient plus ; ils considéraient l'œuvre de leurs voisins avec une vague appréhension. Leur instinct ne les trompait point ; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur présence gênait les nouveaux époux.

L'amour aime la solitude.

Le dénoûment de cette situation fut un crime. Un jour, l'un des merles fut étranglé. L'autre, plus mort que vif, se réfugia dans un coin de la cage. A voir l'attitude triste et méditative de cette pauvre bête, on devinait qu'elle réfléchissait aux moyens de sauver sa vie. Il lui vint une idée lumineuse, celle de rendre quelques services à ses voisins pour s'attirer leur indulgence et leur amitié. Le merle ramassa donc un brin de paille qu'il tendit poliment

au geai. L'avance fut accueillie favorablement; et, comme des ouvriers qui, le long d'une échelle, se passent les tuiles du toit d'une maison en construction, les trois oiseaux travaillèrent à l'œuvre, qui devint commune. En peu de jours, le nid fut achevé et la femelle y déposa des œufs.

Ce qu'il me reste à vous raconter, Monsieur le rédacteur, est profondément triste. Dès que les geais n'eurent plus besoin du compagnon qui s'était fait leur domestique et leur esclave, ils lui firent subir le même sort qu'à l'autre: ils l'immolèrent.

Les meurtriers eurent-ils des remords? Je l'ignore; mais, à la vue de cette scène, je ne pus m'empêcher de penser que les bêtes ne valaient pas mieux que les hommes et qu'elles les égalaient en égoïsme. Comme eux, elles oublient souvent les services rendus, et brisent l'instrument qui leur fut utile. — Il faut donc le reconnaître: la politique existe partout, même dans la république des oiseaux.

Veillez agréer, etc.

C.

### Cérémonies religieuses et coutumes des Juifs.

La religion des Juifs ainsi que leurs mœurs nous sont très peu connues; nul ne sait positivement ce qui se passe dans leurs synagogues ni dans leurs familles quant aux pratiques du culte. Ils sont, à cet endroit, toujours très réservés et paraissent éviter les conversations et les questions qui tendent à pénétrer leurs mystères. Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt quelques détails à ce sujet. Nous leur ferons cependant remarquer que les coutumes dont nous allons donner une esquisse ne sont pas observées par tous avec la même exactitude, et que les Juifs ayant été dispersés par toute la terre, leurs mœurs varient quelque peu au contact des diverses civilisations.

Néanmoins, il en est encore un très grand nombre qui se conforment rigoureusement aux lois de l'Ancien Testament.

On sait que ce peuple a pour père Abraham, qui, de la Chaldée, alla s'établir dans la terre de Chanaan.

Il eut douze fils, qui devinrent les chefs des douze tribus de la Judée. L'un de ces fils, Joseph, après avoir été vendu par ses frères, fut emmené en Egypte. Etant devenu ministre du roi, il appela auprès de lui sa famille, qui s'établit dans la terre de Gessen.

Au bout de deux siècles, ils s'y multiplièrent tellement qu'ils donnèrent de l'ombrage aux Pharaons, qui les réduisirent en servitude. Moïse, voulant délivrer son peuple de l'esclavage, le fit passer un bras de la mer Rouge, et demeura avec lui quarante ans dans le désert, où il l'organisa et lui donna une législation complète.

Josué, le successeur de Moïse, établit les Hébreux dans la terre qui leur avait été promise. Ils y furent d'abord gouvernés par des juges, ensuite par des rois. Après David et Salomon, le royaume se divisa en deux, celui d'Israël et celui de Juda. Le premier fut détruit par Salmanasar, roi d'Assyrie, qui dis-

persa les Israélites en Asie; et le second fut détruit par Nabuchodonosor, qui, après avoir pris Jérusalem d'assaut et démoli le temple, emmena les habitants en captivité à Babylone. Après 70 ans, ils obtinrent la permission de revenir en Judée, où ils furent tour à tour soumis aux rois de Perse, de Syrie et d'Egypte. Les Hébreux rétablirent leur indépendance sous les rois Machabées; mais des querelles intestines amenèrent l'intervention étrangère et rendirent ce royaume tributaire des Romains, qui le détruisirent l'an 70 de Jésus-Christ, après avoir fait périr un grand nombre de Juifs. Dès ce moment, ils n'ont plus formé un corps de nation et se sont répandus dans tout le monde. On en compte environ deux millions. Partout ils sont restés fidèles aux lois de Moïse, et attendent toujours le rétablissement de leur royaume et le Messie qui doit les sauver.

Si un Juif bâtit une maison, il doit en laisser une partie imparfaite, cela en mémoire de la désolation du temple et de la ville de Jérusalem; ou du moins doit laisser une coudée en carré de la muraille sans être enduite de chaux, et portant cette inscription:

*En mémoire de la désolation.*

Aux portes des maisons, des chambres et de tous les lieux qui sont fréquentés, on attache à la muraille, du côté droit, un roseau ou quelque autre tuyau qui renferme un parchemin, dans lequel sont écrites ces paroles du Deutéronome: *Ecoute Israël, le Seigneur notre Dieu, etc.*, et finissant par ces mots: *Et tu les écriras sur la porte de ta maison.*

Le parchemin est roulé dans le roseau, et toutes les fois que les Juifs entrent ou sortent, ils touchent par dévotion le roseau et baisent ensuite le doigt qui l'a touché.

Ils n'ont aucune figure, image ou statue dans leurs maisons, ni dans leurs synagogues, observant ainsi cette défense: *Tu ne te feras aucune image taillée, etc.*

Leur batterie de cuisine et leur vaisselle doit être achetée toute neuve; car si elle a servi à d'autres qu'à des Juifs, elle a contenu les viandes qui leur sont défendues.

Parmi les différents ustensiles, il y en a qui ne servent qu'au laitage ou aux choses qui en sont faites, et d'autres qu'à la viande, parce que le Juif ne peut manger en même temps de la chair et du lait.

Les rabbins conseillent de placer les lits dans la direction du midi au nord, en mémoire du temple de Jérusalem, qui était ainsi disposé. Il y a cependant peu de Juifs qui observent cette règle.

Les Juifs ajoutent une grande foi aux songes.

Il leur est défendu de se vêtir de drap tissu de lin et de laine: *Ne te couvre point, dit le Lévitique, de drap tissu de deux matières différentes.*

Il est interdit, tant aux hommes qu'aux femmes, de se travestir en un autre sexe. *Que l'habit d'homme, dit le Deutéronome, ne soit point sur la femme, et que l'homme ne mette point le vêtement de la femme.*

Les femmes s'habillent à la mode des localités qu'elles habitent; mais le jour de leurs noces, elles couvrent leurs cheveux d'une perruque, gardant